

# Enfants des rues et prostitution de survie

« *Lorsque je fais le travail, je pense à autre chose, à ma vie d'avant, quand j'étais bien, ou à ma fille, et je regarde un point fixe. (...) Avant c'était ma tête qui commandait, aujourd'hui c'est ce corps que je ne reconnais plus* », Kesiah, Nigéria.

Le père de Kesiah est assassiné par un autre membre de la famille quand elle a seulement 15 ans. Sa mère paye alors un passeur pour qu'il l'emmène à Ouagadougou, la capitale, et qu'elle devienne bonne. Kesiah ne sera jamais bonne. Dès son arrivée, elle est enrôlée par un réseau de prostitution. Violée à plusieurs reprises par son proxénète, Kesiah est ensuite forcée de se prostituer. Au-delà de la violence sexuelle qu'elle subit, Kesiah est régulièrement frappée par son proxénète, par des clients et même par les forces de police.

Le terrible destin de Kesiah est partagé par d'innombrables enfants dans le monde. Si la prostitution infantine existe depuis toujours, ce n'est qu'en août 1996, lors du Congrès de Stockholm, premier Congrès mondial contre l'exploitation des enfants à des fins commerciales, que la question émerge comme un problème international de grande envergure touchant tous les continents du monde.

L'*Organisation Internationale du Travail (OIT)* a défini la prostitution infantine comme « *l'utilisation de garçons, filles et adolescents dans des activités sexuelles rémunérées en espèces ou en nature [cadeaux, nourriture, vêtements] dans la rue ou dans des établissements tels que des maisons closes, des discothèques, des salons de massage, des bars, des hôtels et des restaurants [...]* ». La prostitution infantine est englobée dans la notion d'exploitation sexuelle qui regroupe également la pornographie impliquant des mineurs et le trafic d'enfants à des fins sexuelles et commerciales.

Les plus vulnérables sont les enfants des rues que l'*UNESCO* considère comme « *les garçons et les filles pour qui la rue est devenue leur lieu d'habitation ; ils en tirent leur propre moyen de subsistance ; ils y sont sans protection. Ils sont en rupture temporaire, partielle ou totale avec leur famille et la société* ». Les « *enfants des rues* » se distinguent donc des « *enfants dans la rue* » qui passent la plupart de leur temps dans la rue mais qui retournent le soir dans leur famille.

Même si certaines organisations fournissent quelques informations, la prostitution des enfants des rues est taboue et toujours difficilement quantifiable. On peut néanmoins estimer que la majorité des enfants des rues se prostituent. En effet, sans attache familiale, ces enfants font face à la dure réalité de la rue : la lutte quotidienne pour assurer la satisfaction du besoin le plus élémentaire, à savoir manger. Souvent, ces enfants se tournent vers la prostitution comme moyen de survie.

## Les multiples causes qui poussent les enfants des rues à se prostituer

Nombreux sont les enfants des rues qui se prostituent pour survivre. Pour comprendre les causes de la prostitution infantile, il apparaît nécessaire d'identifier le processus qui a conduit ces enfants à (sur)vivre dans la rue. L'enfant est au départ protégé par la sphère familiale, c'est-à-dire par ses parents ou un membre de la famille, ou par tout autre adulte responsable de lui. Or, nombreuses sont les raisons qui peuvent conduire à une désintégration familiale, le plus souvent brutale et radicale, et donc à une situation de rue.

### *De la sphère familiale à la rue...*

Tout d'abord, l'enfant peut perdre ses parents ou son tuteur du fait de conflits ou de guerres, de catastrophes naturelles ou encore d'épidémies telles que le fléau du sida. Orphelins, les enfants n'ont souvent pas le choix et doivent se résigner à vivre dans la rue. En effet, si dans les pays développés, l'Etat prend en charge les enfants dont les parents sont décédés, les services sociaux des pays en développement sont inexistantes ou inefficaces du fait de manque de moyens : les foyers d'accueil sont souvent surpeuplés et ne parviennent pas à offrir un cadre de vie se rapprochant de celui d'une famille.

Une seconde explication est soulignée par le *Samu Social International* (SSI) dans son Cahier thématique, *Adolescentes et jeunes femmes « de la rue » : les violences intrafamiliales*. Selon les observations de terrain du SSI, de telles violences prévalent dans les causes du départ de l'enfant de son foyer familial. Autrement dit, nombreux sont les jeunes qui n'ont pas quitté leur famille pour vivre dans la rue : ils vivent dans la rue pour fuir leur famille, à défaut d'autre alternative (*Samu Social International* 2013). Le cahier thématique cite l'exemple de Nassou, 10 ans, originaire de Bamako au Mali. A sa première rencontre avec le *Samu Social Mali*, elle raconte avoir été confiée à sa grand-mère maternelle suite au divorce avec ses parents. Depuis, sa mère, remariée, l'a reprise. Nassou explique être en conflit continu avec sa mère qui l'a menacée quotidiennement de lui « crever un œil », de lui « casser un bras » ou de lui « brûler les pieds ». Un jour, sa mère passe à l'action : elle lui verse du pétrole sur le pied droit avant d'y mettre le feu. C'est le facteur déclencheur de la fuite de Nassou dans la rue puis de sa rencontre avec l'équipe du *Samu Social*.

Pourtant, la raison la plus invoquée par les articles de recherche est celle de la pauvreté (*Invernizzi*, 2000). En effet, les familles se voient parfois contraintes d'abandonner un de leurs enfants, souvent l'aîné des garçons, par manque de moyens. Une telle décision est si extrême et déchirante pour les parents que ceux-ci poussent souvent à bout leurs enfants qui deviennent les boucs émissaires de tous les problèmes rencontrés par la famille : les parents accusent leurs enfants de vol ou parfois même de sorcellerie. Antoinette, 15 ans, originaire de la République Démocratique du Congo, a été mise à la porte par sa mère et s'est ainsi retrouvée dans une maison close à l'âge de 14 ans : « *Ma maman m'a soupçonnée d'avoir volé 100 US\$ [92 €]. J'ai nié, nous sommes huit dans notre famille. On m'a chassée de chez moi. Je n'ai jamais vu ces 100 US\$, même de mes propres yeux!* » (*Gouby*, 2001). Néanmoins, Claudine Legardinier montre que si la pauvreté est une cause de la prostitution, la croissance économique n'est pas une solution. En effet, l'explosion des classes moyennes a conduit à une demande accrue de services sexuels, poussant les proxénètes à diversifier leur offre (*Legardinier*, 2002).

### *...et de la rue à la prostitution*

Une fois dans la rue, l'enfant tente de gagner sa vie en faisant de petits travaux manuels ou en vendant de petits objets, thé, journaux, etc. La rue est un milieu hostile et y survivre est loin d'être facile quand la loi est celle du plus fort. La prostitution est souvent un moyen de gagner plus d'argent pour assurer ses besoins élémentaires. Parfois, l'enfant a le projet de migrer vers un pays voisin, le plus souvent, ou vers les pays développés (Europe et Amérique du Nord notamment). Une telle entreprise coûte une fortune (plusieurs centaines, si ce n'est quelques milliers, de dollars). L'enfant cherche donc à accumuler un pécule pour pouvoir payer les différents passeurs.

Si l'enfant se tourne vers les rapports sexuels comme un moyen de survie, c'est parce que souvent leur rapport au corps est déjà altéré par l'existence d'abus sexuels dans leur histoire de vie avant leur situation de rue. En effet, les enfants de la rue ont un rapport au corps « clivé » : leur corps est à la fois « hyper-compétent » (surentraîné aux activités économique de survie comme la mendicité, le vol, ou la prostitution) et totalement ignoré sur le plan du fonctionnement du corps et de son bien-être : « *si les enfants et jeunes de la rue savent ce dont le corps est capable, ils ne connaissent pas leur corps* » (Samu Social International, 2013). Les garçons vont alors souvent vérifier que leur corps fonctionne dans le social (délinquance) tandis que les filles se tourneront vers la sexualité, et en particulier la prostitution. Le corps n'est plus qu'un outil de survie.

Pire, le corps est mécanisé : l'enfant se détache de ses sensations corporelles, notamment de la faim et de la douleur (physique et mentale). La prise d'alcool ou de drogue (cannabis, héroïne mais aussi des produits industriels plus faciles à obtenir comme le diluant pour peintures et la colle à chaussures) est souvent un moyen de s'anesthésier. En effet, les puissants effets de tels produits affecte la partie du cerveau qui supprime la sensation de faim, de froid et de solitude, en bref, d'échapper à la dure réalité de la rue. Le SSI rapporte certains propos de jeunes filles au Mali. Mariam confie : « *Il y a des gens qui vont dans le vagin et dans l'anus. Si tu ne te drogues pas, tu ne peux pas tenir.* ». Leïla ajoute : « *Ça aide à faire des choses sans trop réfléchir et ça arrête la souffrance dans la journée* » (Samu Social International, 2013). Jean Dabezies décrit très clairement le cercle vicieux de la drogue et de l'alcool : pour pouvoir se payer ces produits, la prostitution est un moyen de gagner de l'argent « facile » : or pour oublier que l'on est devenu un objet sexuel, pour faire disparaître un instant le mépris pour son corps et celui des autres, l'alcool et la drogue sont souvent des échappatoires. La prostitution est donc à la fois cause et effet de ces addictions (Dabezies, 1989).

Au-delà de l'altération au corps comme facteur déterminant de la prostitution, l'absence de protection conduit souvent les enfants et les adolescents des rues à « s'accrocher » à un protecteur, souvent le leader du groupe de jeunes dans lequel l'enfant s'intègre. Cet accrochage permet à l'enfant d'avoir à la fois un repère sécuritaire mais aussi identitaire. Toutefois, une telle stratégie n'est pas sans prix : il n'est pas rare que le leader tyrannise ses « protégé(e)s » et les force à se prostituer, avec lui ou avec des clients afin de récupérer une partie de l'argent gagné. Ainsi, la « famille » retrouvée par l'enfant est de nature despotique, tout comme a pu l'être la famille qu'il a quittée (Samu Social International, 2013).

Une cause plus indirecte qui pousse les enfants et les adolescents à se prostituer est la banalisation du sexe et la pratique du tourisme sexuel. En effet, sans demande, pas d'offre !

Or le tourisme sexuel a pris une ampleur nouvelle du fait de la démocratisation des moyens de transport et de l'augmentation du flux de voyageurs. L'industrie du tourisme mondial parle ainsi de 1 % de touristes pédophiles sur la totalité des voyageurs (Dusch, 2002).

Claudine Legardinier, dans son chapitre intitulé « Sea, sex and sun », montre la multiplication des destinations : Caraïbes, Madagascar, Vietnam, Brésil, Costa Rica, Bali, Cambodge, Thaïlande, Birmanie mais aussi Maroc, Tunisie et Egypte, destinations plutôt réservées aux homosexuels (Legardinier, 2002).

Si les clients des jeunes prostitué(e)s de la rue sont le plus souvent des locaux, les touristes sexuels viennent pour la plupart de pays riches. Il s'agit néanmoins de revenir sur une caricature très ancrée dans les esprits et pourtant erronée : « *Le touriste sexuel ne s'identifie pas obligatoirement au gros blanc, libidineux, sexagénaire et occidental* » (Dusch, 2002).

Ces touristes du sexe justifient leurs pratiques par deux types d'arguments. Le premier est d'ordre économique : beaucoup pensent contribuer au développement du pays dans lequel ils ont abusé de mineurs, affirmant qu' « *il vaut mieux ça que mourir de faim* » (Bartoli, 2002). Un tel argument est catégoriquement réfuté par l'OIT qui scande que l'exploitation de mineurs est une activité illicite et ne peut être considérée en aucun cas comme une création d'emplois (Sorensen, 2005). Le second type de justifications relève de la « carte du relativisme culturel » (« *les enfants sont plus matures et ainsi aptes à avoir des relations sexuelles plus jeunes* ») ou de mythes culturels « Une vierge aide à retrouver sa virilité » (Fondation Scelles, 2007). Mais surtout, si le touriste sexuel abuse d'enfants, c'est souvent pour éprouver un sentiment de domination, comme l'explique Malika Nor, éducatrice spécialisée : les abuseurs sexuels « *semblent moins motivés par la sexualité en elle-même que par le sentiment de puissance et de contrôle que leur procure une relation avec un mineur. Imposer sa sexualité, c'est aussi imposer son pouvoir* » (Fondation Scelles, 2007).

### **Des conséquences physiques et psychologiques désastreuses et irrémédiables**

La prostitution laisse des traces indélébiles sur les corps et dans les esprits des enfants. Les enfants des rues souffrent des mêmes symptômes dans le monde entier, stigmatisés qui valent également tout autant pour les enfants qui se prostituent dans le cadre de la traite et de l'exploitation sexuelle et commerciale des mineurs. Qu'ils soient d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou d'Europe centrale, les enfants prostitués souffrent des mêmes séquelles. Aurora Javate de Dios distingue quatre catégories de dommages causés par la prostitution infantile (Javate de Dios, 2005).

Tout d'abord, les enfants des rues qui se prostituent sont particulièrement vulnérables aux infections sexuellement transmissibles (IST) : les clients refusent souvent d'avoir un rapport sexuel protégé et les enfants n'osent pas exiger le préservatif. Beaucoup sont donc atteints du VIH/Sida et meurent jeunes. Cette situation inquiète l'UNICEF quant aux conséquences que cela induit notamment en termes de transmission du VIH/Sida. L'Unicef estime en effet à plus de 2 millions le nombre de jeunes âgés de 10 à 19 ans qui vivaient avec le VIH dans le monde en 2010. La plupart d'entre eux ignorait leur statut sérologique ; 2 600 personnes âgées de 15 à 24 ans infectées chaque jour (UNICEF, 2012). Par ailleurs, les enfants prostitués sont atteints de lésions graves telles que des déchirements du vagin ou de l'anus car leurs tissus et

muqueuses sont plus fragiles. Les jeunes filles doivent également avorter régulièrement, mettant leur vie en danger.

Les enfants des rues qui ont recours à la prostitution pour survivre sont également en danger physique : souvent mal-nourris et peu ou pas soignés, ils vivent dans des conditions d'hygiène déplorables. De plus, ils sont surexposés aux violences psychologiques, physiques et/ou sexuelles qui sont inhérentes à la vie dans la rue. C'est ce que souligne le rapport du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies de janvier 2012 : « *La rue peut certes offrir un refuge contre la violence familiale ou communautaire mais elle expose les enfants à d'autres scènes et formes de violence, notamment : à la violence psychologique quotidienne infligée par la stigmatisation ou l'intimidation, à la violence physique et/ou sexuelle d'autres personnes vivant dans la rue ou des membres du public, aux accès de violence au sein des bandes des rues, à la violence des organisateurs du commerce du sexe forcé ou de la mendicité, à la violence des commerçants, des rafles de la police, des viols et des assassinats extrajudiciaires* » (Nations Unies, 2012).

Les enfants des rues prostitués font face à un troisième danger : les séquelles psychologiques. En effet, troubles du sommeil et du comportement (colère, agressivité), angoisses, phobies et dépressions sont le lot du quotidien pour ces jeunes marqués à vie (Bartoli, 2002). Ils ont souvent les symptômes de troubles affectifs, la prostitution détruisant leur vie sentimentale et sexuelle. Ils se montrent aussi extrêmement méfiants des adultes et des hommes plus particulièrement.

Enfin, les dangers sociaux sont nombreux : assujettis, honteux, les enfants s'excluent, leur marginalisation sociale étant accentuée par la discrimination que la société exerce à leur égard. Les enfants ont perdu toute confiance en eux et tout respect d'eux-mêmes. Déscolarisés, peu ont une chance de s'en sortir...

## **Une protection légale des enfants des rues encore dérisoire**

Nous avons indiqué en introduction que les informations sur les enfants des rues sont peu nombreuses et qu'il est encore plus difficile d'obtenir des statistiques sur le nombre d'enfants des rues qui se prostituent. Les Etats, soucieux de promouvoir une image positive et souvent peu à même d'aborder la question, n'ont pas développé d'instrument légal pour protéger ces enfants, pourtant particulièrement vulnérables. Néanmoins, ces jeunes prostitués de la rue sont des enfants avant tout et doivent donc être protégés par la législation internationale des droits de l'enfant.

### ***Le Congrès de Stockholm, un tournant***

Avant le Congrès de Stockholm de 1996, seuls les articles 34 et 35 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (1989) visaient à protéger les enfants. L'article 34 stipule ainsi que « *Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle.* » ; l'article 35 stipule quant à lui que « *Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.* ». En 1992, la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies adopte par ailleurs un programme d'actions sur la vente d'enfants, la

prostitution et la pornographie enfantines. Quant aux législations nationales, elles étaient largement déficientes sur la question de la protection des enfants avant 1996.

Le Congrès de Stockholm a eu la louable conséquence d'une large prise de conscience. Ainsi, la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant se renforce par le biais d'un protocole additionnel consacré à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, protocole adopté par l'Assemblée générale en 2000. Les Etats qui ratifient ce dispositif doivent mettre en place des mesures concrètes, notamment des lois sévères punissant clients et proxénètes. Au niveau européen, une recommandation du Conseil de l'Europe incite depuis novembre 2001 les 43 Etats membres à adopter 75 mesures ayant pour finalité l'élimination de la traite d'enfants, de la pornographie et la prostitution enfantines.

### ***Une prise de conscience encore loin de se concrétiser en une protection « de jure »***

Malgré la prise de conscience opérée lors du Congrès de Stockholm, la protection des enfants des rues qui se prostituent reste largement à améliorer du fait de nombreuses difficultés. D'une part, la définition non universelle de la notion d'enfant comme un être humain ayant moins de 18 ans pose une limite de taille à l'harmonisation des législations nationales. D'autre part, si certains Etats, comme la France en 1998, ont adopté des lois d'extraterritorialité les autorisant à poursuivre les ressortissants nationaux accusés d'avoir abusé sexuellement des enfants à l'étranger, l'application de ces lois est problématique du fait de la corruption et de la difficulté à condamner un touriste sexuel occidental : la collecte de preuves dépend de la collaboration avec la police locale souvent peu coopérative (Bartoli, 2002).

### **Des actions concrètes de lutte contre le fléau de la prostitution des enfants des rues**

A la lumière des dangers auxquels sont confrontés les enfants des rues qui se prostituent et du manque de protection sur le plan législatif, il est légitime de se poser la question suivante : comment lutter contre le fléau de la prostitution des rues ? Des actions concrètes peuvent (et doivent) être menées tant en amont du problème via la prévention qu'en aval via la réintégration et la formation des enfants et adolescents des rues marqués à vie par la prostitution.

*Citoyen des Rues International*, association humanitaire, a été créée en 2006. Présente dans une dizaine de pays en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient, l'association s'est donnée pour objectif d'apporter une aide aux enfants des rues en les réinsérant progressivement dans la société et en les accompagnant dans un projet de vie dans leur pays d'origine.

### ***Traiter le problème en amont par la prévention...***

Claudine Legardinier insiste sur le devoir de prévention à court, moyen et long termes. Tout d'abord, sensibilisation et information constituent des moyens de lutter contre la prostitution des enfants des rues. Les campagnes d'information pour les victimes potentielles de traite et d'exploitation ainsi qu'en direction du grand public sur le tourisme sexuel afin d'en montrer les réalités sordides sont une première façon d'aborder la question. De plus, il apparaît essentiel de former les acteurs sociaux, la police ou la justice, personnel peu

sensibilisé à la prostitution, et encore moins à celle des enfants des rues. Enfin, il est crucial de sensibiliser les médias afin que l'image transmise des enfants des rues ne soit pas celle de délinquants qui se prostituent volontairement. A moyen terme, l'éducation joue un rôle primordial afin de lutter contre le machisme en lui opposant des valeurs de tolérance, de respect, d'égalité mais aussi afin de décourager les clients en leur montrant la réalité de la prostitution : violence, mépris de la dignité et des droits humains. Surtout, l'institution scolaire offre aux enfants l'espoir d'un emploi et donc d'un avenir meilleur. Sur un plus long terme, lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le monde et faire de la scolarisation et de la formation professionnelle une priorité sont autant de moyens de prévenir la désintégration familiale et ainsi la situation de rue qui pousse nombre d'enfants à se prostituer.

### ***...et en aval par la réintégration et la formation de ces jeunes traumatisés***

*Citoyen des Rues International*, afin de réinsérer les enfants des rues et de les accompagner dans leur projet de vie, a également ouvert sept foyers d'accueil : trois au Pérou, un au Maroc, deux au Bénin et un en Guinée. L'association estime en effet qu'il n'est pas pertinent d'aider les enfants dans la rue pour deux raisons principales : rendre la vie dans la rue plus aisée en leur apportant vêtements, nourriture ou jeux peut avoir l'effet pervers de les inciter à y rester ; pire, cela peut conduire des jeunes à les rejoindre.

Afin d'aider un enfant ou un adolescent à sortir de la prostitution, la première étape est celle de maraudes régulières pour établir une relation de confiance entre le jeune et les travailleurs sociaux. Ainsi, à Lima, l'association *Enfants du Rio*, membre de *Citoyen des Rues International*, se rend une fois par semaine dans la rue et approche les enfants des rues à travers un match de football ou une partie de cartes.

Etablir une relation de confiance est crucial mais pourtant difficile : socialement exclus et stigmatisés, les enfants des rues qui se prostituent développent des « stratégies d'évitement » vis-à-vis des structures sociales et sanitaires (*Samu Social International*, 2013). Une fois la confiance établie entre le jeune et l'association, une démarche d'accompagnement peut se mettre en place. Cette seconde étape consiste à proposer un abri et une écoute : le jeune doit se sentir libre d'aller et venir au centre d'accueil et de pouvoir parler librement aux travailleurs sociaux qui y sont présents. Peu à peu, les travailleurs sociaux tentent d'identifier le contexte dans lequel le jeune se prostitue et étudient, avec le jeune, une solution alternative à sa situation. Lorsque l'enfant manifeste le désir de renouer avec une vie normale, il est nécessaire de lui offrir une solution durable : ce peut être un retour dans sa famille (solution peu fréquente puisque c'est souvent un conflit familial qui a poussé le jeune dans la rue) ou un hébergement de longue durée dans le centre. De plus, le jeune doit avoir les moyens de construire son avenir par le biais de cours d'alphabétisation ou de formation professionnelle choisie d'un commun accord, de façon informée et réaliste. A terme, la scolarisation et la formation des jeunes doivent leur permettre de devenir indépendants.

La prostitution de survie des enfants des rues doit être située dans un contexte de désintégration familiale qui peut être causée par autant de facteurs que les conflits, les catastrophes naturelles, les épidémies, les violences intrafamiliales ou encore la pauvreté. Une fois dans la rue, l'enfant fait face à une terrible nécessité : survivre. L'altération du rapport au corps, le besoin de repères sécuritaire et identitaire et la tyrannie de leur « protecteur » ou

encore l'ampleur nouvelle du tourisme sexuel poussent trop souvent les enfants des rues à vendre leur corps. Les conséquences physiques et psychologiques sont si dramatiques qu'ils en seront marqués à vie ; peu s'en sortent. Leur vulnérabilité extrême est d'autant plus accentuée qu'aucune législation internationale, nationale et régionale vise à les protéger. Bien que protégés par les instruments législatifs concernant les mineurs, les enfants des rues qui se prostituent pour survivre restent largement à la merci de violences et d'abus graves. Lutter contre le fléau de la prostitution des rues apparaît alors primordial. La prévention tout comme la réintégration et la formation de ces jeunes traumatisés permettent d'appréhender le problème tant en amont qu'en aval. Malgré le travail formidable de nombreuses associations et ONGs, tant que les Etats ne se pencheront pas sur la question plus sérieusement, le destin des enfants des rues restera néanmoins bien sombre...

## Sources

- Bartoli C., « L'exploitation sexuelle commerciale des enfants, le nouvel esclavage », *Lunes : réalités, parcours, représentation des femmes*, n°18, 2002.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Dabezies J., Communication présentée au Groupe de travail sur les formes contemporaines de l'esclavage à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, Genève, août 1989.
- Dusch S., *Le trafic d'êtres humains*, Ed. PUF, Coll. « Criminalité internationale », 2002.
- Fondation Scelles, *La prostitution infantile dans le monde*, Fiche thématique, juillet 2007.
- Gouby M., « Plutôt se prostituer que de mourir dans la rue », *Radio Neverland Wereldomroep Afrique*, 18 mai 2001.
- Invernizzi Antonella, *L'enfant qui vit dans les rues en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est. Bibliographie commentée*, Genève, mai 2000.
- Javate de Dios A., « Commerce des femmes et des enfants : crise globale des droits humains », in Richard Poulin, *Prostitution, la Mondialisation incarnée*, Ed. CETRI, Syllepse, Coll. « Alternatives Sud », Vol. 12-2005/3, 2005.
- Legardinier C., *Les trafics du sexe – Femmes et enfants marchandises*, Editions Milan, Coll. « Les Essentiels Milan », 2002.
- Nations Unies, *Rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la promotion et la protection des droits des enfants travaillant et/ou vivant dans la rue*, Conseil des droits de l'homme, Assemblée générale des Nations-Unies, Réf. « A/HRC/19/35 », 12 janvier 2012.
- Samu Social International, *Adolescentes et jeunes femmes « de la rue » : clés de compréhension d'une vulnérabilité spécifique*, Cahier thématique, août 2013.
- Sorensen B., « Amérique centrale : traite et commerce sexuel des enfants » in Richard Poulin, *Prostitution, la Mondialisation incarnée*, Ed. CETRI, Syllepse, Coll. « Alternatives Sud », Vol. 12-2005/3, 2005.
- UNICEF, *La situation des enfants dans le monde en 2012 – Les enfants dans un monde urbain*, février 2012.
- Site officiel de Citoyen des rues International : <http://www.citoyendesrues.org/>